

CONTRAT D'ENGAGEMENT A L'AMAP DU SCHLUTHFELD

(Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)

Producteur de légumes : **Vincent RIEGEL** – Potager du Rosenmeer

37 rue du Général de Gaulle – 67880 INNENHEIM - Tél: 03 88 95 76 30 – 06 17 52 67 52 / <http://www.potager-rosenmeer.fr>

SAISON HIVER 2023/2024

du 3-4 octobre 2023 au 26-27 mars 2024 (24 paniers)

Pas de distribution pendant les vacances de Noël (26-27 décembre 2023 et 2-3 janvier 2024)

PANIER :

1 Grand panier
(= double panier)

OU

1 panier

OU

½ panier (= 1 panier complet toutes les 2 semaines)
Si adhérent panier fruit, veuillez cocher cette case

LIEUX ET HORAIRES DE LIVRAISON DES PANIERS :

SCHLUTHFELD – MAISON CITOYENNE

OU PETANCAIR'S

2 rue du Grand Couronné - Strasbourg Neudorf

Rue des Corps de Garde – Strasbourg Neudorf

MARDI de 18h30 à 19h45

MERCREDI de 18h30 à 19h

QU'EST-CE QUE LE PANIER SOLIDAIRE?

Le prix du panier est fixé à 14€.

Cependant les revenus de Vincent ne sont pas à la hauteur de son travail. Le panier solidaire consiste à payer votre panier 1€ supplémentaire (ou plus), soit **15€ (ou plus) au lieu de 14€**.

Ce petit coup de pouce constitue pour Vincent un soutien inestimable.

REGLEMENT :

		1 chèque de	2 chèques de	4 chèques de
½ Panier soit 12 livraisons	Classique	<input type="checkbox"/> 168,00 €	<input type="checkbox"/> 84 €	<input type="checkbox"/> 42 €
	Solidaire	<input type="checkbox"/> 180€ ou +	<input type="checkbox"/> 90€ ou +	<input type="checkbox"/> 45€ ou +
1 Panier soit 24 livraisons	Classique	<input type="checkbox"/> 336 €	<input type="checkbox"/> 168 €	<input type="checkbox"/> 84 €
	Solidaire	<input type="checkbox"/> 360€ ou +	<input type="checkbox"/> 180€ ou +	<input type="checkbox"/> 90€ ou +
1 Grand Panier soit 24 livraisons	Classique	<input type="checkbox"/> 672 €	<input type="checkbox"/> 336 €	<input type="checkbox"/> 168 €
	Solidaire	<input type="checkbox"/> 720 € ou +	<input type="checkbox"/> 360 € ou +	<input type="checkbox"/> 180 € ou +

Les chèques sont à rédiger à l'ordre de Vincent RIEGEL

ACCORD :

L'AMAP consiste en un engagement à la fois du producteur et de l'adhérent

L'adhérent s'engage à

- ✓ Participer à la vie de l'AMAP.
- ✓ Chercher ses légumes ou à les faire retirer par un tiers une fois par semaine **au lieu et horaire convenus**.
- ✓ Adhérer au principe de l'AMAP et est informé de l'évolution de la production.
- ✓ Partager les risques (intempéries, ravages et maladies) et à contribuer ainsi à être solidaire du producteur.
- ✓ Participer au bon déroulement de la livraison **en assurant deux permanences dans l'année**.
- ✓ Régler le montant de la cotisation à l'AMAP du Schluthfeld, montant fixé chaque année lors de l'assemblée générale.

Le producteur s'engage à

- ✓ Produire des légumes et fruits selon des modes de production en accord avec la Charte des AMAP (biologiques depuis septembre 2016)
- ✓ Partager équitablement toutes ses récoltes.
- ✓ Livrer sa récolte une fois par semaine au lieu et horaire convenus.
- ✓ Informer sur le fonctionnement de l'exploitation ainsi que des événements liés à la production.
- ✓ Accueillir des groupes de consommateurs pour des visites.